

La salle entière se soulève, tout le monde veut parler ; M. le Président obtient à grand'peine qu'on laisse M. l'abbé Dabry, rédacteur en chef du journal le *Peuple Français*, — car c'était lui, — achever de s'expliquer.

Il est juste d'ajouter que ces manifestations hostiles ne troublent pas cet ecclésiastique. Et même il a la BONTÉ de dire :

“ Je vous laisserai parler quand vous m'aurez entendu !! ”

M. Royer, très ému expose qu'il n'y a pas de bons maçons.

M. de Bessonies explique qu'un franc-maçon “ en sommeil ” est toujours franc-maçon, et tout franc-maçon non démissionnaire est pour nous un franc-maçon.

M. Royer demande qu'au lieu de se contenter de la déclaration devant témoins, on demande une déclaration écrite. (Applaudissements.)

Mais l'abbé Dabry vite reprend :

“ JE M'OPPOSE FORMELLEMENT A CET AMENDEMENT.... Vous faites de la politique et vous n'en avez pas le droit Vous n'avez pas le droit d'empêcher de voter pour un franc-maçon moins mauvais qu'un autre. ! ”

La rumeur est au comble, l'émotion indescriptible.

M. Paul Antonini demande la parole.

“ On déplace la question, dit-il. Ce n'est pas nous qui faisons de la politique ; nous faisons beaucoup mieux, beaucoup plus ! ”

Nous donnons à la France catholique un avis de salut, un avis qui seul peut la sauver Car, ne vous y trompez pas Messieurs, vous allez jouer une grande partie ! et si les élections ne se font pas sur le terrain antimaçonnique, — qui seul peut recevoir tous les partis, — c'en sera fait de la liberté religieuse, elle aura vécu !

(L'assemblée applaudit de toutes ses forces. Cris : Oui ! Oui ! C'est vrai ! — On sent que ces paroles sont l'écho de ce que pensent tous les membres du Congrès.)

“ On vous a dit, continue M. Antonini : Il y a de bons francs-maçons. Je réponds : NON ! C'est impossible.

“ Pour brave homme qu'il soit, un franc-maçon est l'ennemi, aussi longtemps qu'il reste franc-maçon.

“ Quelles que soient ses promesses envers nous et sa bonne volonté, au jour où il le faudra, il votera comme et avec les frères sectaires, parce que sa loge ou son chapitre lui en auront donné l'ordre.